

Temps d'habillage = temps de travail, Aussi dans les EMS fribourgeois !

Conformément à la Loi sur le travail (LTr), le **temps dévolu à mettre et enlever ses habits professionnels sur son lieu de travail doit être comptabilisé comme du temps de travail**. C'est l'avis incontesté du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), interpellé à ce sujet par le SSP.

Pas appliqué dans les EMS fribourgeois

La très grande majorité des **EMS du Canton de Fribourg ne prend pas en compte le temps passé à mettre et enlever ses vêtements de travail**. En effet, le personnel ne timbre qu'une fois après s'être changé, et détimbre avant de se rechanger. **Cette situation n'est pas conforme à la loi**, le temps passé à mettre et enlever ses habits professionnels en EMS devrait être payé !

10 à 20 minutes quotidiennes offertes

Et le temps, offert, passé à se changer est conséquent ! On estime qu'il est de **10 minutes quotidiennes en EMS, 20 minutes si le travail s'effectue en horaires coupés** pour lesquels il faut se changer quatre fois par jour.

Avec le SSP pour faire valoir vos droits !

Le SSP souhaite intervenir pour corriger la situation et, comme à l'HFR, négocier une solution pour prendre en compte le temps d'habillage. Nous rappelons également que les **frais de nettoyage des habits sont à la charge de l'employeur**.

Nos revendications

- Intégration du temps d'habillage dans temps de travail, il ne doit pas être déduit du temps de soins.
- Timbrer avant d'entrer dans le vestiaire et non à la sortie.
- Possibilité d'obtenir l'effet rétroactif sur 5 ans.
- Tous les EMS doivent mettre en place une timbreuse pour saisir le temps de travail.
- L'Etat doit allouer des moyens supplémentaires pour financer correctement les soins en EMS.

Comment agir ?

Pour faire valoir vos droits et faire en sorte que le temps d'habillage soit rémunéré **prenez contact avec le SSP**, par mail, téléphone ou en retournant ce flyer.

Je souhaite adhérer au SSP

Je souhaite obtenir plus d'informations :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Localité :

Téléphone :

Date de naissance :

Employeur :

Fonction :

Taux d'activité :

Revenu annuel brut :

Email:

Date d'adhésion souhaitée :

Date :

Signature :



SSP région Fribourg – Rue des Alpes 11 – 1700 Fribourg
026 322 29 60 – catherine-friedli@ssp-fribourg.ch

